


Nous ?...


Date : 1 septembre 2014

Le vendredi 4 juillet dernier, le journal le Figaro a consacré un article aux « *soldats français* » de 14-18, qu'il a illustré de cette photo colorisée d'époque :

LE FIGARO · fr | IL Y A CENT ANS DOSSIERS

L'AUTEUR ▾
SUR LE MÊME SUJET ▾
RÉAGIR (0) ▾
PARTAGER
f t g+ v
IMPRIMER

» HISTOIRE > CENTENAIRE 14-18 Par  Camille Lestienne | Publié le 04/07/2014 à 09:03



Défilé de soldats français en uniforme et baïonnette lors de la mobilisation en août 1914. Crédits photo : Rue des Archives/ ©Rue des Archives/RDA

LETRES DE COMBATTANTS (1/18) - *Le Figaro* vous propose une sélection des lettres de combattants parues dans ses colonnes entre 1914 et 1916. Ici, les premières impressions

Quelques semaines plus tard, le quotidien Ouest-France nous a présenté - sans rire - les mêmes combattants comme étant des « *natifs du département* ».

14-18 en Ille-et-Vilaine. 108000 partirent, 24000 n'en revinrent jamais

Rennes - 21 Août

écouter



Près de 108 000 soldats, natifs du département, ont combattu pendant la Grande Guerre. Les premiers ont quitté la Bretagne dès le 4 août 1914. | ROQUAIS René-Jacques

Facebook 3

Twitter 1

Google+



Achetez votre journal numérique

Stéphane VERNAY.

source : Ouest-France

Mais, mieux !...

En premières lignes, le directeur départemental du quotidien Ouest-France tient à en témoigner : il s'agit de poilus parfaitement estampillés.

108 000 soldats (environ)

Nés en Ille-et-Vilaine, ils ont été mobilisés pendant la Première Guerre mondiale. Une partie de ces hommes a été enregistrée hors du département, dans les régiments de la Manche ou de la Mayenne, mais 108 000 Bretoniens, soit près d'un habitant de l'Ille-et-Vilaine sur six ont fait cette guerre.

En tous cas, on ne peut pas lui reprocher d'avoir « changé son fusil d'épaule » puisqu'il écrivait le jour même de l'adoption de la marque de fabrique des habitants du département par le Conseil général, le 20 juin 2013 :

« Si nous, les habitants d'Ille-et-Vilaine, décidons de l'utiliser, ce nouveau nom, l'affaire est

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

gagnée. Dans le cas contraire, il restera dans les tiroirs, ce gentilé, oublié à peine promulgué ».

Nous ?...